



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



DÉCLARATION DE
LYDIE NICOL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT
BÉATRICE LESTIC, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT
THOMAS AONZO, PRÉSIDENT DE UNION-INDÉPENDANTS

N°10
13 MARS 2024

DIRECTIVE EUROPÉENNE

La CFDT et Union-Indépendants saluent un accord historique pour tous les travailleurs et travailleuses de plateformes en Europe !

La CFDT et Union-Indépendants se félicitent, comme la Confédération européenne des syndicats, que les Etats membres aient trouvé **un accord sur un texte qui renforce les droits de tous les travailleurs et travailleuses de plateformes en Europe.**

La présomption de salariat est une avancée majeure pour les travailleurs privés de leurs droits par des plateformes qui ne respectent pas leurs obligations d'employeurs. Désormais, c'est elles qui devront prouver que le travailleur n'est pas un salarié.

Le management algorithmique sera désormais encadré pour tous les travailleurs européens, renforçant significativement la protection des travailleurs indépendants des plateformes, notamment :

- En limitant la collecte et le traitement des données personnelles et la surveillance
- En obligeant la transparence des systèmes de surveillance et de prise de décision automatisée
- En permettant de contester les décisions automatisées

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante

Par ailleurs, le rôle des syndicats sera pleinement reconnu dans tous les aspects de l'économie de plateforme avec de nouveaux droits que nous saluons.

Cet accord doit maintenant être formellement adopté par le Parlement européen d'ici le 25 avril. La CFDT et Union-Indépendants veilleront à ce que la transposition de la directive en France consacre l'ensemble de ces droits nouveaux.

A trois mois des élections européennes, cet accord est un signal fort pour l'Europe sociale !

